



Chambre
de la sécurité
financière

UN PLUS POUR PROTÉGER LE PUBLIC



CONNECTÉE SUR L'AVENIR

RAPPORT ANNUEL 2022

TABLE DES MATIÈRES

1	Mission, vision et encadrement multidisciplinaire
2	Message du président du conseil d'administration
5	Message de la présidente et chef de la direction
8	Faits saillants en 2022
12	Communications et événements
16	Développement professionnel
20	Déontologie et éthique professionnelle
24	Comité de discipline
30	Membres du comité de discipline
31	Membres du conseil d'administration
32	Comités du conseil d'administration
35	Équipe de gestion
36	Profil des membres
40	États financiers

5

MISSION

La Chambre de la sécurité financière (CSF) a pour mission d'assurer la protection du public en veillant à la formation continue obligatoire, à la déontologie et à la discipline de ses quelque 32 000 membres que sont les conseillers en sécurité financière, les conseillers en assurances et rentes collectives, les planificateurs financiers, les représentants en épargne collective et les représentants en plans de bourses d'études.

VISION

La Chambre de la sécurité financière est pleinement reconnue pour l'encadrement et le développement des pratiques exemplaires de ses membres, contribuant ainsi au soutien de la confiance du public envers les services financiers.

DISCIPLINES

- › COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE
- › ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES
- › COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES
- › ASSURANCE DE PERSONNES
- › PLANIFICATION FINANCIÈRE

ENCADREMENT MULTIDISCIPLINAIRE

L'encadrement multidisciplinaire des professionnels est une particularité du système québécois qui assure une supervision optimale des intermédiaires exerçant dans plus d'un secteur d'activité. Ce système donne à la Chambre une grande souplesse d'intervention qui lui permet d'accomplir efficacement sa mission de protection du public.

AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR DU CONSEIL

En juin dernier, j'ai de nouveau accepté de présider le conseil d'administration, et c'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2022 de la Chambre de la sécurité financière.

Proactivité à l'ère de la transformation numérique

Tout en maintenant sa mission de protection du public au centre de ses préoccupations, la Chambre a poursuivi son évolution et développé de nouveaux services. L'Espace courtier/cabinet, plus amplement décrit dans ce rapport, démontre cette volonté d'améliorer nos processus d'affaires dans un contexte où la numérisation des données et les nouvelles technologies ouvrent la voie à de nouveaux



modèles de collaboration avec nos partenaires et nos membres. Nous avons également révisé des politiques et divers outils visant à optimiser la gestion de nos risques, notamment en matière de cybersécurité et de protection de l'information.

Un environnement de travail sain

La fidélisation du personnel constitue un enjeu de taille pour bon nombre d'institutions et d'organisations, à plus forte raison dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre. Alors que les technologies collaboratives ont redéfini les modes de fonctionnement au travail, l'organisation a poursuivi ses importants projets afin, notamment, d'intensifier les communications internes, de mettre à niveau les systèmes d'information et de favoriser une collaboration accrue entre les équipes. Au terme de l'année, nous pouvons dire mission accomplie : la Chambre affiche un taux de roulement de moins de 5 % et un indice de mobilisation exceptionnel, soit 89 %.

Notre avenir en perspective

À l'automne dernier, après avoir entériné les priorités pour 2023, nous avons adopté une démarche et entrepris les travaux qui mèneront à l'élaboration du plan stratégique 2024-2026. D'importantes consultations, des tournées régionales ainsi que des rencontres sont en cours afin de bien saisir les enjeux de nos diverses parties prenantes, notamment ceux de nos membres et des principaux acteurs de l'industrie. Ces activités se poursuivront tout au long du printemps et serviront à définir les meilleures initiatives qui permettront à la Chambre de poursuivre son évolution.



Discutée depuis plusieurs années, la fusion de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) avec l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) s'est concrétisée officiellement le 1^{er} janvier 2023. Puisque ce nouvel OAR est reconnu au Québec, des travaux sont en cours pour établir les modalités d'une collaboration efficace entre la CSF, l'AMF et ce nouveau partenaire. Nous sommes heureux de pouvoir contribuer à ce projet qui préserve les spécificités du modèle québécois, comme l'encadrement multidisciplinaire de la Chambre et le fonds d'indemnisation des services financiers, qui sont des atouts pour la protection des consommateurs.

Nouveaux administrateurs au conseil d'administration de la CSF

Comme le mandat de plusieurs membres élus au conseil et d'administrateurs indépendants arrivait à terme, nous avons tenu plusieurs rencontres avec le comité de gouvernance afin de revoir les profils de compétences et de déterminer les expertises et les qualités qui répondent aux besoins de l'organisation. Nous avons également collaboré de près avec les représentants du ministre des Finances au processus de sélection des candidatures des administrateurs indépendants. Nous tenons d'ailleurs, à ce sujet, à remercier M. Eric Stevenson, sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif, et son équipe pour leur travail dans ce dossier et surtout pour leur engagement à doter la CSF d'une expertise de haut calibre. Au terme de ce processus, nous pouvons une fois de plus dire : mission accomplie.

4

C'est donc avec enthousiasme que nous avons accueilli à la fin de l'année les nominations de Suzie Prince et de Nancy Chahwan à titre d'administratrices indépendantes nommées par le ministre des Finances. Je les félicite et les remercie de leur volonté de contribuer à l'importante mission de la Chambre. Notre conseil d'administration bénéficiera de leur vaste expérience.

Reconnaissance de l'engagement et de l'expertise

Si la Chambre est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est grâce à l'expertise et à l'engagement de plusieurs. Je voudrais remercier Paulette Legault, qui depuis 2014 a mis ses connaissances et ses compétences au service de la mission de la Chambre en siégeant à son conseil d'administration. Permettez-moi également d'exprimer ma gratitude à tous les membres du conseil ainsi qu'à mon prédécesseur, Alain C. Roy, avec qui j'ai l'immense plaisir de collaborer. Leur expertise, que ce soit en matière de distribution de produits et services financiers ou de principes de bonne gouvernance, leur permet de saisir la complexité des enjeux auxquels fait face la profession et contribue grandement à concrétiser la mission de protection du public de la CSF. Je tiens à témoigner toute ma gratitude aux administratrices et aux administrateurs de la Chambre pour leur engagement et leur soutien ainsi que pour la rigueur avec laquelle ils se sont acquittés de leurs mandats.

J'en profite aussi pour remercier chaleureusement les employés et employées de la Chambre. Ces personnes de talent jouent un rôle essentiel pour protéger le public et faire évoluer notre organisation. Leur excellent travail dans la mise en œuvre des projets nous permet de toujours aller au bout de nos ambitions.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à notre présidente et chef de la direction, Marie Elaine Farley. Elle dirige avec brio une organisation dynamique à valeur ajoutée au sein de l'écosystème financier. Je salue sa grande résilience et sa détermination à protéger les consommateurs et consommatrices de produits et services financiers du Québec.



Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.
Président du conseil d'administration



QUAND L'ÉVOLUTION ET L'UNION FONT LA FORCE

L'année 2022 aura été unique à de nombreux égards. Nos équipes, qui portent bien haut notre mission de protéger le public, ont été en mesure d'améliorer nos pratiques et notre performance. Alors que le contexte de pandémie a graduellement fait place à davantage de normalité, nous avons poursuivi nos efforts afin d'adapter les services de la Chambre à une industrie en évolution.

Nous avons notamment lancé une nouvelle plateforme pour mieux soutenir la conformité en matière de formation continue, étendu nos collaborations avec des partenaires clés, amélioré la communication avec nos membres et maintenu le cap sur notre importante mission.

Une feuille de route bien remplie

Nous avons déployé de nombreux efforts afin d'accroître la compétence des membres et d'assurer une meilleure protection du public, dont la mise à jour et le déploiement de plusieurs formations. Nous avons également lancé deux webinaires en septembre et en novembre, l'un desquels a été réalisé en collaboration avec Option consommateurs et Me Julie Baillargeon-Lavergne, curatrice publique

du Québec. Sans oublier le ProLab, axé sur l'art de connecter avec la clientèle, qui a accueilli quelque 400 participants et obtenu un taux de satisfaction de 99 %.

En outre, nous avons accordé beaucoup d'importance à la protection de nos données et à la mise à niveau de nos infrastructures numériques, dont la migration de nos serveurs et de notre plateforme d'apprentissage. J'aimerais souligner le déploiement de notre Espace courtier/cabinet qui permet désormais aux responsables de conformité de consulter en temps réel le dossier UFC de leurs représentantes et représentants qui y ont consenti. Cette initiative est le résultat d'une collaboration avec le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) et de nombreux courtiers et cabinets.

6

Les partenaires essentiels de notre mission

Depuis plusieurs années, nos partenaires nous aident à faire connaître la mission de la CSF et contribuent concrètement à la protection des consommateurs. En 2022, nous avons travaillé de façon proactive à maintenir des relations fluides avec ces organismes et à tisser de nouveaux liens.

Notre partenariat avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la sociologue Hélène Belleau, professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, a permis d'approfondir l'état des connaissances sur certains aspects sociaux de la sécurité financière et d'élargir l'étendue du contenu didactique que la Chambre met à la disposition des conseillères et conseillers.

Je tiens à souligner notre nouveau partenariat avec l'Université de Sherbrooke et les professeurs Patrick Mignault et Arthur Oulaï. Leur exploration des liens entre le droit financier disciplinaire et l'intégration des technologies de l'information dans le secteur de la régulation vise à déterminer comment la mise en valeur des données

d'enquêtes peut contribuer à rehausser les normes déontologiques en services financiers.

Dans le cadre de notre collaboration avec EducÉpargne, nous avons réalisé un sondage Léger sur les perceptions et les comportements de la main-d'œuvre québécoise face à la conjoncture économique. Cet exercice a permis de fournir des données ciblées à nos membres.

Nos membres, au cœur de nos actions

Notre structure de vigie réglementaire nous permet d'être à l'avant-garde des besoins de formation des membres et de demeurer à l'affût des nouveaux développements en matière de conformité. Et parce que le perfectionnement de nos conseillères et conseillers est au centre de nos actions, nous avons entièrement revu l'architecture des campagnes de la Chambre.

La campagne sur les couples et l'argent illustre bien la variété d'efforts déployés pour fournir à nos membres des données probantes et de l'information d'actualité. À l'aide d'un sondage, d'une formation, de capsules vidéo et d'outils pratiques, nous les avons sensibilisés aux réalités de la gestion financière au sein des couples et aux enjeux de conformité qui en découlent, dont la confidentialité des renseignements personnels fournis par chacun des partenaires.

Une mobilisation supérieure à la moyenne

L'importante transformation entreprise nous a permis d'améliorer nos façons de faire, d'accroître l'imputabilité des équipes, de miser sur nos talents et de travailler davantage de manière collaborative. Le plan pour le maintien d'un milieu de travail stimulant a suivi son cours et ses effets sur la mobilisation du personnel sont notables.

La mobilisation n'appartient pas seulement à la direction et aux gestionnaires; c'est aussi une responsabilité et un projet que tout

le personnel doit porter. C'est le cas à la Chambre, à en juger par l'évaluation réalisée par la firme-conseil Énergie Mobilisation, à laquelle 95 % des employées et employés ont répondu, ce qui est en soi une marque de confiance. Je suis fier de souligner que notre indice de mobilisation se situe à 89 %, bien au-delà du seuil d'excellence.

La discipline dans le respect des membres

Notre syndic enquête de façon indépendante et confidentielle afin de vérifier si les actes accomplis par les membres dans l'exercice de leur profession se conforment à l'ensemble des lois et des règles applicables. En 2022, l'équipe a poursuivi sa quête d'excellence en perfectionnant les divers processus nécessaires à la protection du public. La rigueur avec laquelle le syndic s'acquitte de ses responsabilités me rend extrêmement fier.

De son côté, le comité de discipline a amélioré la cadence des audiences que la pandémie avait ralenties. De plus, la mise en place d'une directive d'amélioration continue a permis de soutenir le processus disciplinaire grâce à des activités de formation juridique hautement spécialisées, offertes aux présidents par l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ).

Toujours crédible et engagée

La Chambre est devenue et demeure un organisme d'autorégulation crédible et respecté grâce à ses membres qui participent activement à sa vitalité. Leur connaissance des réalités quotidiennes, leur volonté de faire évoluer les pratiques et leur implication dans les activités de la Chambre nous permettent de demeurer innovants et pertinents. Le présent rapport fait d'ailleurs état de la satisfaction des membres qui s'est maintenue à 8,1/10, comparé à 2019.

Je salue également nos partenaires pour leur ouverture, leur générosité et leur confiance qui contribuent à la réalisation de

notre mission. Grâce aux liens que nous avons tissés et aux initiatives que nous avons mises en place, nous accompagnons toujours mieux nos membres et les acteurs clés de l'industrie.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du conseil d'administration pour leur soutien et leur dévouement, tout particulièrement au président, Gino-Sébastien Savard, et à l'ex-président, Alain C. Roy.

Je souhaite enfin remercier notre personnel pour leur formidable contribution. Œuvrant au sein de notre belle organisation depuis plus de vingt ans, et à mon poste depuis huit années déjà, je peux témoigner des qualités exceptionnelles de nos gens, de leur extraordinaire engagement et de leur génie créatif qui, chaque jour, contribuent à notre mission de protection du public.



M^e Marie Elaine Farley, Ad. E., IAS.A
Présidente et chef de la direction

FAVORISER LES INTERACTIONS POUR ASSURER LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS À LONG TERME

Mobilisation, innovation, collaboration et développement professionnel ont été les éléments clés à l'origine des avancées majeures réalisées dans le cadre du virage de la CSF amorcé depuis quelques années. Cette évolution s'est poursuivie en 2022 afin d'améliorer les façons de faire, d'accroître la responsabilisation des équipes et de miser sur les talents en travaillant de manière plus collaborative. À travers ses réalisations, la Chambre se fait un point d'honneur d'être et de demeurer à l'avant-garde de la protection du public, alors que l'industrie des produits et services financiers est en pleine évolution.

Développement de l'Espace courtier/cabinet pour appuyer la conformité des membres

Développé et déployé en 2022, l'Espace courtier/cabinet est un tout nouvel outil visant à soutenir l'encadrement professionnel des membres en leur permettant de partager leur dossier de formation continue avec leur équipe responsable de la conformité. Grâce à

cet outil, les gestionnaires de la conformité et de la formation pourront aider leurs équipes de conseillers, par exemple, en établissant un échéancier de formation, en offrant des formations adaptées ou encore en fournissant des alertes ou des rappels d'étapes accomplies.



L'Espace courtier/cabinet est le résultat d'une étroite collaboration avec le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) et a nécessité la contribution de plusieurs courtiers et cabinets.



La CSF et ses partenaires : des solutions concrètes pour soutenir le développement professionnel

La CSF a reconduit des ententes de partenariat avec des organismes incontournables qui, comme elle, ont à cœur les intérêts des Québécois et des Québécoises. La Chambre a de plus tissé de nouveaux liens avec deux institutions, soit l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'Université de Sherbrooke, afin de soutenir le professionnalisme de ses membres et d'affiner son approche en matière de déontologie. Ces partenariats lui permettent d'accomplir sa mission en se basant sur des données scientifiques et des connaissances d'experts et de procurer des avantages concrets aux membres, que ce soit par le développement d'outils ou de nouvelles formations.



Plan d'action pour le maintien d'un milieu de travail stimulant

Le plan d'action piloté par le service des ressources humaines de la Chambre s'est poursuivi et intensifié en 2022. Cet ambitieux projet visait notamment à optimiser le canal de communication interne, à établir des paramètres de gestion du changement afin d'assurer une meilleure collaboration transversale des équipes, à perfectionner les systèmes d'information et à s'assurer d'avoir un programme d'évaluation de la performance qui suit les meilleures pratiques.

Un sondage effectué par la firme Énergie Mobilisation a permis d'établir le diagnostic du climat de travail et d'évaluer la mobilisation des employés afin de prendre la mesure de l'engagement et d'ajuster les actions de la Chambre en conséquence. Ces points se sont révélés très positifs puisque 95 % des employés ont répondu au sondage et se sont dits satisfaits de la présentation des résultats par la direction, alors que les comportements de mobilisation se situaient dans la zone d'excellence.



89 %

Taux de mobilisation
des employés



HÉLÈNE BELLEAU, HÉLÈNE MARQUIS ET FABIEN MAJOR
EN TABLE RONDE SUR LA DYNAMIQUE FINANCIÈRE
DU COUPLE.



Événement de formation ProLab CSF

C'est sur le thème de la communication interpersonnelle et de l'écoute active que s'est déroulée la troisième édition du ProLab CSF, l'événement annuel de formation conçu par la Chambre à l'intention de ses membres. De retour en salle en 2022, l'activité a remporté un succès retentissant : 400 professionnels – soit 2 fois plus qu'en 2019 – ont convergé au Centre Mont-Royal, à Montréal. Les conseillers présents ont pu participer à une formation sur l'importance de bien écouter leurs clients qui sont en couple et de les sensibiliser aux iniquités potentielles qui les guettent, alors que la seconde formation portait sur les façons de gagner la confiance des clients grâce à la neuroscience. À souligner que ces formations ont été offertes en rattrapage pour une durée limitée sur le site de la Chambre. Le succès de l'événement confirme à la CSF la pertinence de tenir annuellement ce type de formation, dont la prochaine édition a été annoncée pour le 8 juin 2023.



400

Participants



LE CONFÉRENCIER
GUILLAUME DULUDE ET
LE RAPPORT DE CONFIANCE
À ÉTABLIR AVEC LES CLIENTS.

98 %

Taux de satisfaction des participants
au ProLab 2022



PLUS DE CONNEXIONS ENTRE LA CHAMBRE, SES MEMBRES ET LES CONSOMMATEURS



La CSF conçoit et réalise plusieurs outils de communication, multiplie les occasions de rencontres qui lui permettent de faire connaître sa mission, ses valeurs et ses réalisations et encourage le dialogue sur les enjeux de l'industrie.

12

L'année 2022 a été particulièrement prolifique : *L'infolettre CSF+*, le magazine *CSF*, la campagne intégrée sur les couples et l'argent ainsi que la tournée régionale ont été autant d'occasions de faire connaître et reconnaître le rôle de protection du public de la Chambre.

Dossier sur la finance et les millénariaux

Dès janvier 2022, un dossier présenté sur le site Web de la CSF a donné la chance aux professionnels de mieux connaître les goûts et les besoins des millénariaux afin de mieux les conseiller. Trois nouvelles capsules de la série « Anatomie des finances personnelles » ont également été diffusées sur les réseaux sociaux et intégrées à ce grand dossier. Ces courtes vidéos, qui abordent les thèmes des plateformes robotisées, des émotions en finances et de la sécurité de l'information, avaient aussi pour fonction de sensibiliser la génération du millénaire et le grand public au travail des professionnels en services financiers que la CSF encadre.

Campagne intégrée sur les couples et l'argent

À l'automne 2022, la Chambre a lancé sa première campagne qui combine de façon formelle le développement professionnel des membres et l'information destinée à leurs clients, les consommateurs de produits et services financiers. Basée sur les données du sondage CROP-CSF sur la gestion des finances au sein des couples québécois, cette campagne a pris corps lors du ProLab CSF tenu en juin, alors que la sociologue Hélène Belleau, professeure titulaire à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), a donné une conférence sur la dynamique financière du couple.

Sur le même thème, la Chambre a produit un webinaire sur la relation entre les couples et leur conseiller duquel une formation asynchrone a été tirée. Parallèlement, un guide a été créé pour aider les membres à mieux répondre aux besoins particuliers des conjoints quant à la gestion de leurs finances personnelles.



Tournée provinciale *Engagés vers demain*

La Tournée CSF 2022 *Engagés vers demain* s'est déplacée dans les villes de Rivière-du-Loup, Victoriaville et Trois-Rivières afin de rencontrer les membres dans leur région respective. Les discussions ont porté sur les changements observés au sein de la pratique et sur les besoins en matière de développement professionnel et de formation continue. Cette consultation revêt une importance particulière, car la Chambre en tiendra compte dans l'élaboration de son prochain plan stratégique.

En marge de la tournée, Marie Elaine Farley, présidente et chef de la direction, a accordé une dizaine d'entrevues aux médias régionaux pour faire état des obligations des conseillers membres de la CSF et expliquer leur rôle dans le cadre de certaines réalités sociales, notamment les changements de comportements suscités par la pandémie et la dynamique financière au sein des couples. La porte-parole de la CSF a également rappelé que la Chambre a pour mission de protéger le public par la formation continue et l'encadrement des conseillers en services financiers.

TOURNÉE CSF

ENGAGÉS
VERS
DEMAIN

Moyenne
de participants
« très satisfaits »

87,5 %

Retombées médias :

PRÈS DE 20 MENTIONS

499 000

LECTORAT GLOBAL



M^E MARIE ELAINE FARLEY LORS
DE SON PASSAGE À VICTORIOVILLE.



Magazine CSF : des dossiers thématiques pertinents pour l'avenir de la profession

Élaboré par l'équipe de la Chambre, chaque numéro du magazine CSF informe les professionnels sur les enjeux de leur pratique, les développements réglementaires et les différentes initiatives de la Chambre. Distribué en format papier aux quelque 32 000 membres et accessible sur le site Web de la Chambre, il a présenté en 2022 deux dossiers exhaustifs, le premier sur le repreneuriat et le second sur l'investissement responsable. Ces articles de fond sont dorénavant hébergés sur le site Internet et optimisés pour les moteurs de recherche. Tout comme la majorité des articles publiés par la Chambre, ils visent à assurer le maintien des standards professionnels des conseillers et à améliorer leurs connaissances et compétences en matière d'éthique et de déontologie.

32 % Taux d'ouverture moyen de l'*Infolettre CSF+*

40 % Taux d'ouverture moyen du bulletin *News Flash*

Infolettre CSF+ et News Flash : répondre aux besoins des membres chaque semaine

L'*Infolettre CSF+* offre aux membres de l'information à jour et pertinente pour leur pratique professionnelle ainsi qu'un rappel de leurs obligations déontologiques. Le contenu du bulletin *News Flash*, qui reprend l'essentiel des nouvelles d'intérêt de la Chambre pour les membres anglophones, a été complètement repensé en 2022 et a vu sa fréquence augmenter avec des parutions hebdomadaires.

Situation économique actuelle : les travailleurs québécois sont inquiets et pessimistes

ÉducÉpargne et la Chambre de la sécurité financière (CSF) dévoilent les résultats de leur premier sondage conjoint, réalisé en collaboration avec Léger. L'objectif principal de ce sondage était de mieux connaître les perceptions et les comportements des travailleurs québécois face à la situation économique actuelle. Grâce à notre partenariat, nous pouvons partager les résultats détaillés en exclusivité avec nos membres.

[CONSULTER LE RAPPORT](#)

Assemblée générale annuelle : des avancées qui font consensus

Le 15 juin 2022, l'assemblée générale annuelle (AGA) a réuni une centaine de délégués élus par les membres des quatre coins de la province. La rencontre a permis à la direction de la Chambre de faire le point sur l'importante transformation amorcée il y a maintenant quelques années, de même que sur les réalisations prépondérantes de 2021. Le bilan présenté et les changements inhérents à l'amélioration des façons de faire ont été accueillis plus que favorablement par les délégués, qui n'ont pas hésité à exprimer leur fierté d'appartenir à la Chambre. L'assemblée s'est terminée par un moment fort, alors que plusieurs délégués ont spontanément manifesté leur appui et félicité toute l'équipe de direction de la Chambre pour le travail accompli. En marge de l'AGA, le conseil d'administration de la CSF a procédé à la nomination d'un nouveau président du conseil, M. Gino-Sébastien Savard, qui a succédé à M. Alain C. Roy. Deux vice-présidents ont également été nommés, soit M^{me} Anne Côté et M. Sylvain De Champlain.



ALAIN C. ROY S'EST DIT >
TOUCHÉ PAR LE SOUTIEN
DES DÉLÉGUÉS PRÉSENTS.

< AU PREMIER PLAN :
JEAN-PHILIPPE VÉZINA ET
SOPHIE VALLÉE, DEUX DES
HUIT ADMINISTRATEURS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CHAMBRE ÉLUS PAR
LES MEMBRES.



UNE OFFRE MISE À JOUR EN VUE DE LA PROCHAINE FIN DE CYCLE DE FORMATION



- › 9 nouvelles formations 100 % CSF
- › 5 formations actualisées
- › 4 formations traduites en anglais
- › 1 700 formations reconnues
- › Retour en présentiel de l'événement de formation ProLab
- › Formations ProLab offertes en différé avec sous-titrage
- › Lancement des *Webinaires Plus* de la CSF
- › Refonte d'un outil sur les personnes en situation de vulnérabilité
- › Élaboration d'un outil pour guider les membres lors de rencontres avec des couples

Le développement professionnel est au cœur de la mission de la CSF. Afin de permettre aux membres de maintenir et de parfaire leurs compétences en fonction de l'évolution de l'environnement financier et législatif, la Chambre a débuté la mise à jour de son offre de formation continue. Cet exercice, qui se poursuivra en 2023, a pour but d'offrir aux membres un calendrier de formation diversifié afin de répondre à leurs besoins actuels tout en les préparant pour l'avenir.

Misant sur l'écoute et l'échange, l'équipe a d'abord sondé ses membres et multiplié les entretiens qualitatifs afin de déterminer les sujets d'intérêt, de même que les modes de diffusion à privilégier. La Chambre a également fait appel à des experts de l'industrie et embauché une conceptrice pédagogique afin de créer des scénarios d'apprentissage attrayants utilisant les outils pédagogiques les plus actuels et appropriés.



Actualisation de plusieurs formations de la Chambre

Visant à demeurer toujours pertinente, la Chambre a actualisé plusieurs formations offertes à ses membres, notamment en favorisant une plus grande interaction avec l'apprenant. Par exemple, la formation expliquant la distinction entre les fonds communs et les fonds distincts est dorénavant offerte en ligne de façon asynchrone et comprend plusieurs concepts pédagogiques appliqués, dont des activités participatives entièrement produites par la CSF.

94 %

Taux de satisfaction moyen pour l'ensemble des formations de la CSF

Sondage Web réalisé par Ad hoc recherche entre le 10 et le 22 octobre 2022.

Ajout de nouvelles formations

L'équipe de la CSF a travaillé à la création de nouvelles formations dans les différents champs d'expertise exercés par ses membres. Par exemple, elle a entrepris la conception d'une formation en assurance collective, accompagnée d'un outil pédagogique concret, qui sera disponible à l'automne 2023.

Constamment à l'affût des changements législatifs, la Chambre a notamment mis à la disposition de ses membres une formation portant sur la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) qui les informe sur les derniers développements et leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels.

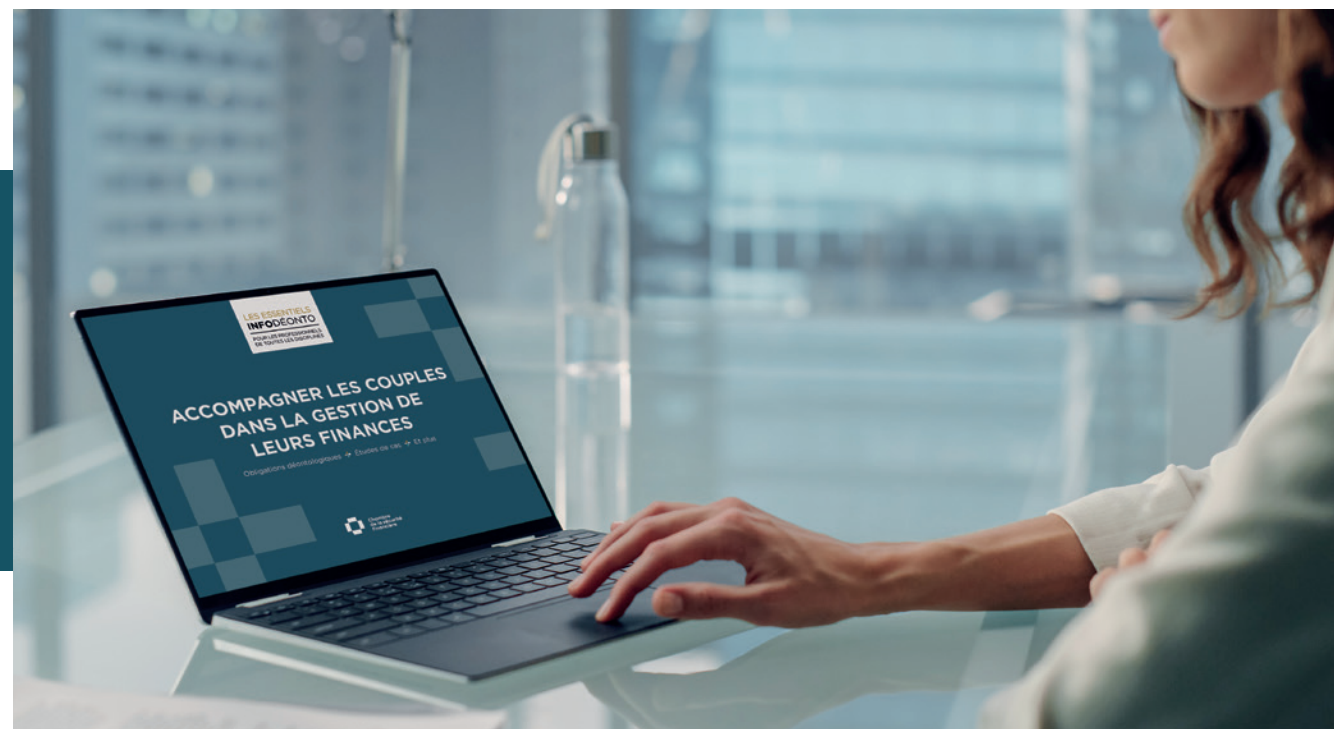
Nouveau en 2022, les contenus développés pour les formations sont également diffusés sur les diverses plateformes de la Chambre, en totalité ou en partie, sous forme de guide, d'article de magazine ou d'infolettre.

Une nouvelle formation sur l'assurance maladie a aussi été créée, toujours avec l'appui d'experts en contenu. Elle vient répondre à un grand besoin en formation exprimé par les membres en assurance collective. Il s'agit de la première d'une série de formations qui permettront aux conseillers dans ce domaine de parfaire le développement de leurs compétences.

Des formats offrant de la flexibilité

En plus de revisiter le contenu de ses formations, la Chambre a revu les formats afin d'en optimiser la flexibilité. Ainsi,

aux cours présentiels et virtuels s'ajoutent les formations virtuelles asynchrones, que les membres peuvent suivre au moment qui leur convient. Toujours dans l'optique d'améliorer leur accessibilité, la CSF privilégie les formations d'une durée d'une heure et le sous-titrage en anglais de certaines d'entre elles.



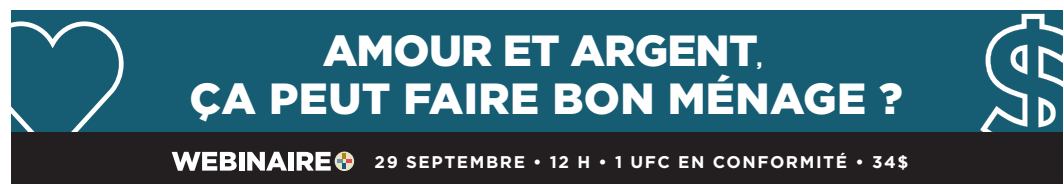
Nouveaux Webinaires Plus de la CSF

Parmi les nouveautés de 2022, on note le lancement de deux *Webinaires Plus*. Le premier portait sur les enjeux liés à la gestion des finances personnelles au sein du couple et sur les obligations déontologiques qui en découlent. Intitulé **Amour et argent, ça peut faire bon ménage?**, il a été développé en collaboration avec la sociologue Hélène Belleau, professeure au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS et spécialiste des dynamiques entre l'amour et l'argent dans les couples.

Plus de

300

inscriptions



**AMOUR ET ARGENT,
ÇA PEUT FAIRE BON MÉNAGE ?**

WEBINAIRE 29 SEPTEMBRE • 12 H • 1 UFC EN CONFORMITÉ • 34\$

Plus de

1600

inscriptions

Le deuxième *Webinaire Plus*, offert à l'automne, traitait de la modification à la **Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité**. Organisé en collaboration avec Option consommateurs et le Curateur public du Québec, ce webinaire visait à faire connaître les importants changements apportés à la loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022.



HÉLÈNE BELLEAU ET M^e GENEVIÈVE BEAUVAIS
LORS DU WEBINAIRE SUR L'AMOUR ET L'ARGENT.

RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Afin de permettre à ses membres d'acquérir une expertise de pointe dans leur domaine de pratique, la CSF décerne en exclusivité deux titres professionnels qui sont des gages de compétence. Les titres assureur-vie certifié (A.V.C.) et assureur-vie agréé (A.V.A.) représentent les degrés de qualification les plus élevés et ne peuvent être obtenus que par la réussite d'un parcours universitaire.

TITRES DÉCERNÉS EN 2022

Assureur-vie certifié

Virginie Chimbaud, A.V.C.
Mei-Kuo Clermont, A.V.C.
Joël Fortin, A.V.C.
Vivian Horta, A.V.C.
Pierre-Luc Soucy, A.V.C.

Assureur-vie agréé

Frédéric Blouin, A.V.A.
Pierre-Alexandre Bureau-Breton, A.V.A.
Isabelle Côté, A.V.A.

La désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.) est également décernée par la CSF à la suite d'une formation universitaire permettant aux professionnels d'acquérir des connaissances de pointe dans ce domaine. De plus, certains cours de ce programme conduisent à trois attestations professionnelles, en rémunération et gestion stratégique des ressources humaines, en régime de retraite et en assurance collective.

DÉSIGNATION ET ATTESTATIONS PROFESSIONNELLES DÉCERNÉES EN 2022

Conseiller agréé en avantages sociaux

Audrey Gendron, C.A.A.S.
Jasmine Hassani, C.A.A.S.
Murielle Latendresse, C.A.A.S.
Isabelle Lemaire, C.A.A.S.
Loïc Sakowicz, C.A.A.S.
Elena Svabu, C.A.A.S.
Freddy Ariel Vigan-Medji, C.A.A.S.

Assurance collective

Frédéric Gagné
Marianne Larrivée



DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Pour mener à bien sa mission de protection du public, la CSF a entre autres mandats celui d'assurer la discipline et la déontologie de ses membres. Pour ce faire, elle peut compter sur la direction de la déontologie et de l'éthique professionnelle au sein de laquelle travaillent le syndic et son équipe.

Le rôle du syndic de la CSF est d'enquêter, de façon indépendante et confidentielle, afin de vérifier si les actes professionnels posés par les membres se conforment au *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, au *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou à l'un des règlements afférents.

Lorsqu'il reçoit une information selon laquelle un conseiller aurait commis une faute dans sa pratique, le syndic entreprend les démarches d'enquête requises et, si la situation l'exige, déposera une plainte auprès du comité de discipline de la Chambre. Dans tous les cas, ses interventions sont motivées par la protection du public. C'est pourquoi, dans certaines situations, il imposera des mesures administratives de manière à ce que le professionnel concerné puisse éviter des erreurs malencontreuses ou certains pièges. Le syndic peut également encourager un conseiller à parfaire sa formation dans un domaine en particulier, toujours dans un esprit d'amélioration des pratiques et de protection des consommateurs de produits et services financiers.

20



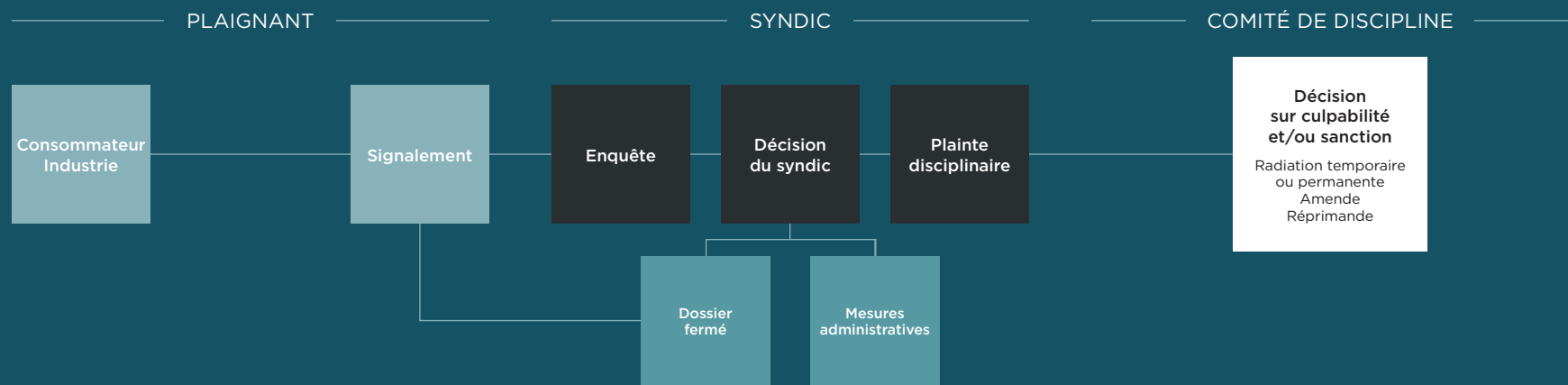
Nouveau processus de communication avec nos partenaires responsables de la conformité

La CSF a mis en œuvre une nouvelle procédure visant à informer les chefs de la conformité et les dirigeants responsables qu'un conseiller rattaché à leur firme est visé par une enquête ou une plainte disciplinaire. Bien que le contenu des enquêtes soit strictement confidentiel, la Chambre communique les différentes étapes du processus, soit la prise en charge d'une demande d'enquête et la nature de celle-ci, la fermeture du dossier par le syndic ou, le cas échéant, le dépôt d'une plainte au comité de discipline. Lorsqu'une plainte est déposée par le syndic au comité de discipline, les différentes étapes du processus disciplinaire sont également communiquées. Le partage de ces informations permet d'améliorer la fluidité des enquêtes et d'offrir un meilleur accompagnement aux professionnels encadrés par la Chambre.

Dossiers d'enquête

En 2022, le bureau du syndic a ouvert un total de 381 nouveaux dossiers, provenant de 275 demandes d'enquête (72 %) et de 106 signalements (28 %). Les signalements correspondent aux informations transmises au syndic par différentes sources et se rapportant à de possibles manquements

LE CHEMINEMENT D'UN SIGNALEMENT



déontologiques des membres, sans toutefois qu'une demande d'enquête soit formulée. Par ailleurs, plus de 7 demandes d'enquête sur 10 sont faites par des consommateurs (228), les autres demandes provenant de l'industrie (représentants, cabinets, assureurs et courtiers).

Il faut souligner que le nombre de nouveaux dossiers (381) a connu une légère augmentation par rapport à 2021 (358), alors que ce nombre avait diminué sensiblement comparé aux années précédentes.

Chaque demande d'enquête et chaque signalement font l'objet d'un examen rigoureux et de vérifications sommaires (communications avec le demandeur d'enquête, demandes de renseignements au cabinet, etc.), afin de déterminer la nécessité d'une enquête approfondie. Ainsi, après examen, le syndicat a entrepris une enquête approfondie dans 314 dossiers (81 % des nouveaux dossiers ouverts) alors que 77 dossiers (19 %) ont été fermés à cette étape préliminaire pour divers motifs, les principaux étant l'absence de fondement à l'allégation formulée (43 %), le fait qu'une décision a déjà été rendue à

l'égard du membre en cause (14 %) ou l'absence de juridiction de la CSF et le transfert du dossier à une autre juridiction (12 %).

Le nombre de membres de la Chambre visés par ces nouvelles enquêtes demeure toujours très bas, soit 307 membres (moins de 1 % des membres de la CSF). Il faut rappeler également que ce ne sont pas l'ensemble des membres faisant l'objet d'une enquête qui seront trouvés coupables de fautes et feront l'objet de décisions devant le comité de discipline, une instance indépendante du bureau du syndicat.

Délai de traitement des dossiers

L'exercice de révision de l'ensemble des opérations du bureau du syndic et l'implantation de nouvelles façons de faire depuis le début de l'année 2019 ont permis de poursuivre la réduction des délais de traitement des dossiers.

Au 31 décembre 2022, il n'y avait que 18 dossiers d'enquête (9 %) en cours depuis plus de 12 mois alors que ce nombre s'élevait à 125 (31 %) en 2018.

Au chapitre des délais de traitement des dossiers d'enquête, la partie concernant spécifiquement le processus d'enquête, qui prenait en moyenne tout près de 20 mois au 31 décembre 2018, a été ramenée à un peu moins de 8 mois au 31 décembre 2022.

Décisions rendues

En 2022, le syndic et les syndiques adjointes ont inscrit une décision finale dans 361 dossiers, soit 77 à l'étape de la préenquête décrite précédemment et 284 au terme d'une enquête approfondie effectuée par les enquêteurs du bureau du syndic. La diminution du nombre de décisions rendues par le syndic est proportionnelle au nombre de nouveaux dossiers ouverts.

CES 284 DÉCISIONS SE RÉPARTISSENT COMME SUIT :

	2022	2021	2020
Dépôt d'une plainte devant le comité de discipline	24	35	64
Insuffisance de la preuve ou absence de fondement de l'allégation	142	173	184
Mesures administratives (mise en garde, formation)	105	119	128
Autres décisions (absence ou transfert de compétence, retrait de l'industrie, fermeture sur la foi d'un jugement, décès)	13	21	41
Total des décisions rendues	284	348	417
Dossiers fermés en préenquête	77	74	154
Total de dossiers traités	361	422	571

Dans la moitié des dossiers (50 %), les infractions alléguées n'étaient pas fondées ou les éléments de preuve recueillis ne permettaient pas d'établir l'existence de manière convaincante, soit le fardeau de preuve qui incombe au syndic devant le comité de discipline. La décision de déposer une plainte devant le comité de discipline a été prise dans près d'un dossier sur 10 (8,5 %). Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui des dernières années (15 %).

Dans 105 dossiers (37 %), bien qu'une faute déontologique ait été commise, le syndic a été d'avis qu'une mesure administrative constituait une mesure d'intervention adéquate pour protéger le public. À cet égard, il est à noter que, lors de l'analyse de la décision à prendre, le syndic doit considérer une multitude de facteurs afin de déterminer si la protection du public requiert le dépôt d'une plainte devant le comité de discipline, le principal facteur étant la gravité du geste posé. L'abandon de la certification par un membre après avoir commis une faute déontologique n'est pas un gage d'immunité.

Par ailleurs, dans tous les cas où le syndic décide qu'il n'y a pas lieu de déposer une plainte devant le comité de discipline, la personne ayant réclamé la tenue de l'enquête peut demander au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers de formuler un avis sur cette décision. En 2022, 12 demandes d'avis ont été soumises à ce comité, soit sensiblement le même nombre que l'année précédente (13). Soulignons que le nombre de demandes de révision oscille entre 10 et 15 par année. Au 31 décembre 2022, le comité de révision avait rendu une décision pour ces 12 demandes présentées et avait maintenu les décisions du syndic dans tous ces dossiers.

Infractions alléguées dans les plaintes disciplinaires déposées par le syndic

En 2022, le syndic a déposé 28 plaintes visant autant de membres de la CSF au comité de discipline, comparativement à 37 l'année précédente. Au total, le syndic a reproché 59 fautes déontologiques à ces membres.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS VISÉES PAR CES PLAINTES :

Infractions	2022	2021	2020
Entrave au travail du syndic	2	5	9
Appropriation de fonds	4	1	2
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	6	14	21
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance	0	3	12
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	16	8	28
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	7	11	9
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	5	4	5
Non convenance du produit, remplacement injustifié	3	8	4
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	7	5	7
Faute relative à la protection des renseignements personnels	1	1	1
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements)	8	11	34
Total des chefs d'infraction déposés	59	71	132

Enfin, soulignons qu'en raison de la gravité des infractions alléguées contre un représentant, le syndic a demandé et obtenu du comité de discipline une ordonnance de radiation provisoire en 2022, ce qui signifie que le représentant cesse d'exercer sa profession sur-le-champ pendant la durée des procédures devant le comité de discipline.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est la deuxième et dernière étape du processus disciplinaire. Il s'agit d'un tribunal quasi judiciaire, indépendant de la CSF et de son syndic, qui est responsable d'entendre les plaintes déposées par ce dernier et d'imposer, le cas échéant, des sanctions contre les professionnels reconnus coupables d'avoir commis des fautes déontologiques. Le comité de discipline partage pleinement la mission de protection du public de la CSF, de même qu'il en promeut les valeurs d'éducation, de prévention et de justice.

L'audition d'une plainte par le comité de discipline se fait par :

- › le président ou la vice-présidente (nommés par le ministre des Finances) ou l'un des présidents suppléants (nommés par le président du comité de discipline); et
- › deux professionnels membres de la Chambre exerçant dans la même discipline ou catégorie d'inscription que le membre en cause.

À l'issue des procédures disciplinaires initiées devant lui, le comité de discipline doit décider si le membre visé a effectivement commis une infraction et, dans l'affirmative, prescrire les sanctions à lui imposer. Les audiences du comité de discipline sont publiques, à moins que celui-ci n'ordonne le huis clos.

Processus disciplinaire

L'audience se déroule en deux étapes. La première consiste à déterminer si le membre est coupable des infractions énoncées dans la plainte. C'est le plaignant (soit le syndic, soit le plaignant privé) qui a le fardeau de la preuve. La durée d'une audience sur la culpabilité varie selon l'envergure et la complexité du dossier.

Si le comité de discipline juge que le membre est coupable, il y aura une audience pour entendre les représentations des parties sur les sanctions devant être imposées. Il peut arriver que les deux audiences se déroulent en même temps si le membre reconnaît sa culpabilité.

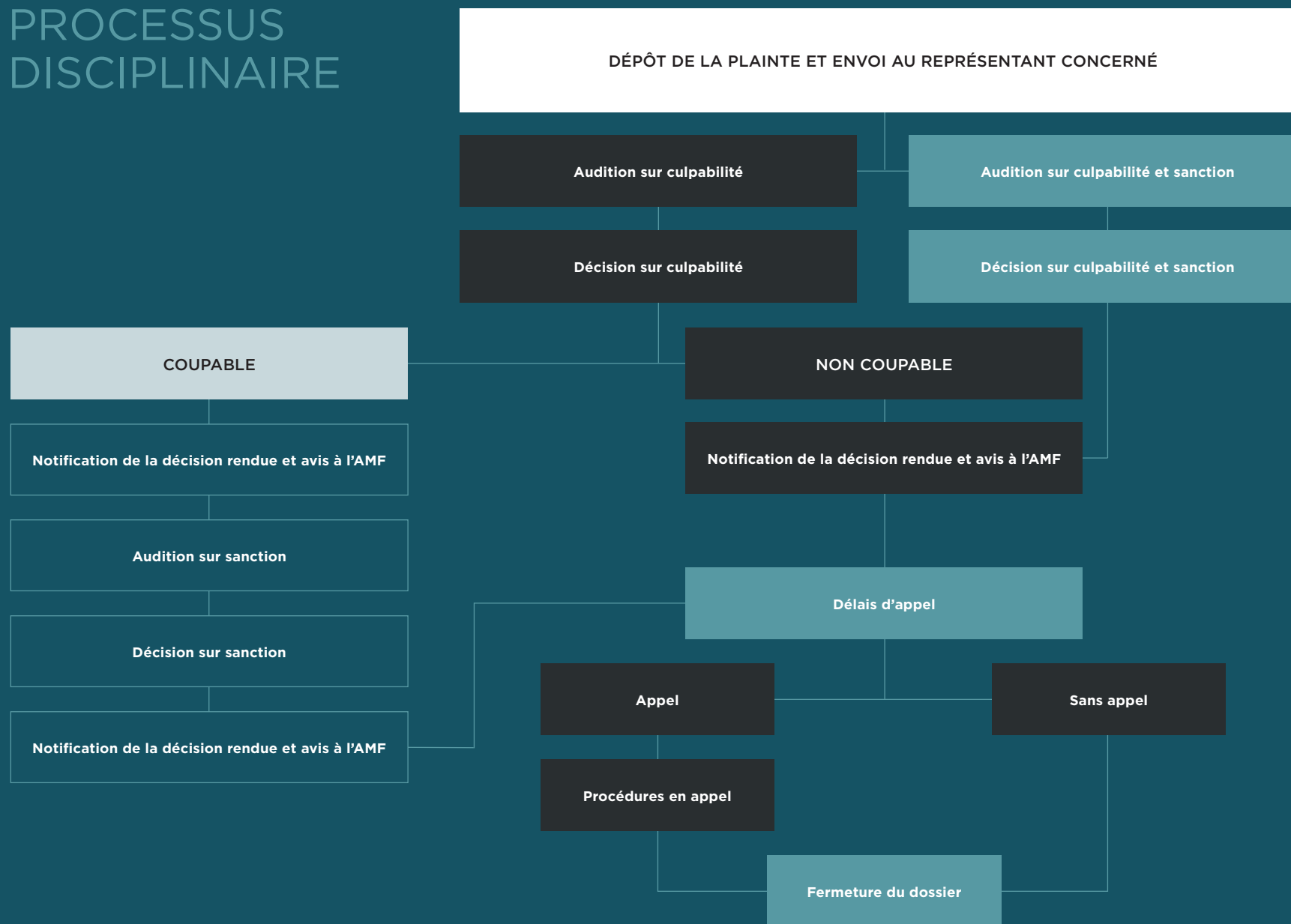
Toute décision du comité de discipline peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec.



- › Entente avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour la rédaction de résumés des décisions du comité de discipline afin de rendre le droit disciplinaire plus accessible aux membres et au grand public
- › Rencontre entre des représentants de l'AMF et les présidents du comité de discipline tenue le 26 janvier 2022, afin de discuter de l'application des radiations temporaires
- › Implantation de la solution Docurium pour le dépôt des pièces par les parties lors d'une audience disciplinaire

- › Cinquième rencontre des présidents tenue le 20 octobre 2022
- › Ateliers de perfectionnement pour la rédaction des décisions suivis par les présidents et donnés par l'Institut canadien d'administration de la justice
- › Participation au Colloque annuel de la Conférence des juges administratifs du Québec, tenu le 24 novembre 2022

PROCESSUS DISCIPLINAIRE



Sanctions pouvant être imposées par le comité de discipline

Lorsque le comité de discipline est d'avis qu'un professionnel a commis une infraction, il doit lui imposer, selon le cas, les sanctions suivantes :

- › une réprimande;
- › une radiation temporaire ou permanente;
- › une amende variant entre 2 000 \$ et 50 000 \$ pour chaque infraction;
- › l'obligation de remettre une somme d'argent appartenant aux clients.

26

De plus, le comité peut recommander une activité de formation qui sera imposée par le conseil d'administration de la Chambre. Dans les cas de radiation, il peut ordonner la publication d'un avis de la décision dans un journal diffusé dans la localité où le membre a son domicile professionnel ou dans tout lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession. Il peut aussi le condamner au paiement des déboursés, comprenant notamment les frais de notification des actes de procédure, les frais d'enregistrement des audiences ainsi que les frais d'expertise acceptée en preuve.

Décisions du comité de discipline

Les décisions du comité de discipline rendues depuis 2001 sont accessibles sur le site Web de la CSF.

Bilan de l'année 2022

Les activités du comité de discipline

Le tableau suivant présente le nombre de dossiers en traitement par le comité de discipline, y compris les dossiers en appel. En 2022, le comité de discipline a reçu 28 plaintes disciplinaires comportant au total 59 chefs d'infraction.

DOSSIERS EN TRAITEMENT

	Nombre de dossiers actifs
Au 1 ^{er} janvier 2022	64
Dossiers ouverts	28
Dossiers fermés	55
Au 31 décembre 2022	37

Les auditions

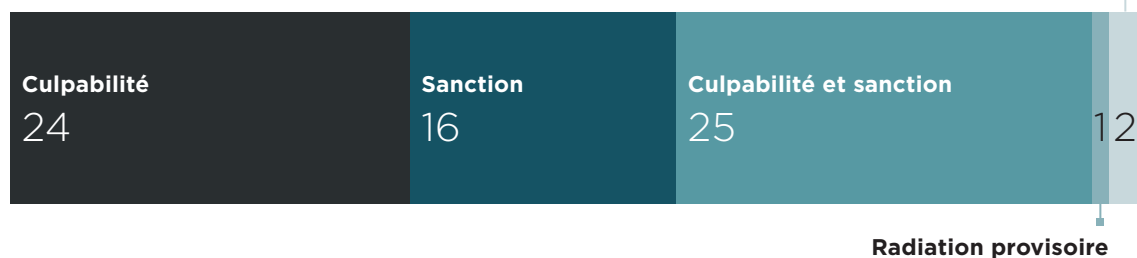
En 2022, le comité de discipline a tenu 68 journées d'audition (traitement de 51 dossiers différents), comparativement à 113 journées en 2021 (traitement de 81 dossiers différents).

Le comité de discipline a continué de privilégier le numérique en tenant toutes ses auditions en mode virtuel au cours de la dernière année.

Afin d'assurer la célérité du processus disciplinaire, le comité de discipline a émis une directive sur les règles de preuve et de pratique. Elle peut être consultée, tout comme les autres directives émises par le président, sur le site Web de la CSF.



RÉPARTITION DES JOURNÉES SELON LE TYPE D'AUDITION



Les décisions

En 2022, le comité de discipline a rendu 72 décisions.

TYPES DE DÉCISIONS RENDUES

Types de décision	2022	2021
Décision sur culpabilité	20	20
Décision sur culpabilité et sanction	30	39
Décision sur sanction	17	27
Décision sur requête en radiation provisoire	1	1
Autre décision, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	4	4
Nombre de décisions	72	91

72 décisions

30 décisions pour lesquelles il y a un plaidoyer sur culpabilité

22 décisions suite à une recommandation commune sur sanction

42 % des décisions rendues ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité.
73 % de ces décisions ayant fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité ont été rendues à la suite d'une recommandation commune des parties sur sanction et ont été suivies par le comité de discipline.



Les sanctions

En 2022, 47 décisions ordonnant 84 sanctions ont été rendues.

Les principaux chefs d'infraction pour lesquels une sanction a été prononcée figurent dans le tableau ci-contre.

Les sanctions imposées par le comité de discipline ont pour objectif d'assurer la protection du public. Sans être punitives, elles doivent revêtir un caractère de dissuasion et d'exemplarité, tout en tenant compte du droit pour le représentant visé d'exercer sa profession. Pour déterminer les sanctions justes et appropriées, le comité tient compte de plusieurs facteurs objectifs et subjectifs, notamment : la gravité de l'infraction, le préjudice subi par les consommateurs, l'atteinte à l'intégrité et à la dignité de la profession, l'expérience et les antécédents disciplinaires du professionnel ainsi que le risque de récidive.

Des sanctions de radiation ont été imposées à 24 représentants (46 en 2021) : ils ont tous été radiés temporairement (44 en 2021) pour une période variant de 15 jours à 10 ans, sauf 1 (3 en 2021) qui a été radié de façon permanente.

Le comité a recommandé à 3 professionnels (5 en 2021) de suivre des formations. Il a de plus ordonné à un représentant de répondre aux questions posées par l'enquêtrice du

bureau du syndic dans le cadre de l'enquête le concernant (0 en 2021). Aucune interdiction d'agir à titre de superviseur pour une période donnée n'a été ordonnée (1 en 2021).

CHEFS D'INFRACTION SANCTIONNÉS PAR LE COMITÉ EN 2022

Infractions	2022*	2021*
Entrave au travail du syndic	5	7
Appropriation de fonds	1	18
Défaut d'agir avec probité, intégrité (divers manquements)	14	33
Conflit d'intérêts, manque de loyauté, perte d'indépendance	6	29
Défaut de procéder à une analyse des besoins, de recueillir de l'information, de bien connaître son client	11	42
Manquements relatifs aux préavis de remplacement	9	11
Fournir des renseignements incomplets, inexacts, etc.	7	7
Non-convenance du produit, remplacement injustifié	1	6
Inexécution du mandat, manque de diligence, de suivi	4	11
Faute relative à la protection des renseignements personnels	4	4
Défaut d'agir avec compétence, professionnalisme (divers manquements)	22	67
Total des chefs d'infraction sanctionnés	84	235

*Nombre de sanctions imposées selon le type de faute

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'INFRACTION

	Total en 2022	Total en 2021
Nature des sanctions imposées		
Radiation permanente	5	32
<i>Représentants radiés</i>	1	3
Radiation temporaire	34	142
<i>Représentants radiés</i>	24	44
Amende	32	53
<i>Montant</i>	97 250 \$	224 000 \$
<i>Représentants visés</i>	22	31
Réprimandes	14	8
<i>Représentants visés</i>	12	6
Total	85	235
Autre sanction imposée		
Recommandation de formation	3	5
Interdiction d'agir à titre de superviseur	0	1
Répondre au syndic	1	0

Remerciements

Nous remercions les membres, le président, la vice-présidente et les présidents suppléants dont l'engagement, la disponibilité et le professionnalisme ont confirmé la valeur d'un régime disciplinaire fondé notamment sur l'expertise des pairs. Leur dévouement a permis au comité de discipline de s'acquitter efficacement et avec diligence de la tâche qui lui a été confiée par le législateur.

Les appels

Au cours de l'exercice, deux dossiers ont été portés en appel devant la Cour du Québec. De plus, durant cette même période, un dossier ayant fait l'objet d'un appel s'est conclu, comme l'indique le tableau suivant.

Nombre de dossiers en appel

Au 1 ^{er} janvier 2022	3
Dossiers ouverts	2
Dossiers fermés	1
Au 31 décembre 2022	4

MEMBRES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT

M^E CLAUDE MAGEAU

VICE-PRÉSIDENTE

M^E CHANTAL DONALDSON

PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS

M^E MICHEL A. BRISEBOIS

M^E MARCO GAGGINO

M^E GEORGE HENDY

M^E JANINE KEAN

M^E MADELEINE LEMIEUX

MEMBRES

CARLA BADARO

BENOIT BERGERON, A.V.A., Pl. Fin.

JEAN-MICHEL BERGOT

DIANE BERTRAND, Pl. Fin.

MARC BINETTE, Pl. Fin.

DAVID BLONDEAU, Pl. Fin.

ÉRIC BOLDUC

ANDRÉ BOUCHER, Pl. Fin.

ROBERT CHAMBERLAND, A.V.A.

DYAN CHEVRIER, A.V.A., Pl. Fin.

SONIA COMEAU

DENIS CROTEAU, Pl. Fin.

HUBERT BENOIT DÉCARY

MICHEL DEMERS, A.V.A., Pl. Fin.

JACQUES DENIS, A.V.A., Pl. Fin.

SHIRTAZ DHANJI, A.V.A., Pl. Fin.

JOHN DI NEZZA

MICHEL DUBÉ, Pl. Fin.

FRANÇOIS FAUCHER, Pl. Fin.

CHRISTIAN FORTIN

PASCALE GAGNÉ

LOUIS-ANDRÉ GAGNON

MARC GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.

MARCEL GÉLINAS

LOUIS GIGUÈRE, A.V.C.

MARIA-TERESA GIURLEO

ÉRIC F. GOSSELIN, Pl. Fin.

JEAN-GUY GRENIER, Pl. Fin.

TRONG CUONG HA

MONA HANNE, Pl. Fin.

GLORIOSE HASHAZINKA

PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.

GUY JULIEN, A.V.C.

RAMIL JULIEN

SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., Pl. Fin.

AUDREY LACROIX

BGILLES LACROIX, A.V.C.

SERGE LAFRENIÈRE, Pl. Fin.

JASMIN LAPOINTE

LOUIS LAROCHELLE

ALAIN LEGAULT

MARIE-JOSÉE LINDSAY

NDANGBANY MABOLIA, Pl. Fin.

CAROLINE MAHEU

NICOLAS MAHEU-GIROUX

PIERRE MASSON, A.V.A.

CLAUDE MÉNARD, A.V.A.

PASCALE NGUYEN

ANDRÉ NOREAU

JOHANIE PATENAUDE

FRÉDÉRIC PERMAN

DENIS PETIT, A.V.A.

CHANTAL PHARAND

JEANNOT PLAMONDON

CLAUDE POIRIER, A.V.A.

STÉPHANE PRÉVOST, A.V.C.

ISABELLE PROVOST, Pl. Fin.

MONIQUE PUECH

PETER ROUMELIOTIS

FRÉDÉRIC SCHEIDLER

JOCELYNE SIMARD

EDUARDO ANTONIO SOTO SOTELO

CLAUDETTE ST-GERMAIN

MARTIN ST-PIERRE

BERTRAND THÉRIAULT, Pl. Fin.

BRUNO THERRIEN, Pl. Fin.

ANTONIO TIBERIO

FELICE TORRE, A.V.A., Pl. Fin.

PHILIPPE-ANTOINE TRUCHON-POLIARD

DOMINIQUE VAILLANCOURT

PATRICK WARD, A.V.C., Pl. Fin.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2022

**PRÉSIDENT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**



**GINO-SÉBASTIAN
SAVARD**
B.A., A.V.A.
Assurance de
personnes

**PREMIER
VICE-PRÉSIDENT**



**SYLVAIN
DE CHAMPLAIN**
A.V.A., PL. FIN.
Courtage en épargne
collective
Président du comité de
la vigie réglementaire
et de la conformité
des pratiques

**DEUXIÈME
VICE-PRÉSIDENTE**



ANNE CÔTÉ*
LL. B., DSA, IAS.A
Présidente du comité
de gouvernance
et éthique



DANIELA ALTGAUZEN
Courtage en épargne
collective



GUY BARBEAU
MBA, CCP
Assurance collective
de personnes



NANCY CHAHWAN*



**JEAN-SÉBASTIEN
JUTRAS**
Assurance de
personnes



PAULETTE LEGAULT*
FCPA, FCGA, ASC
Présidente du comité
d'audit et finances



GEORGES E. MORIN*
IAS.A
Président du comité
des ressources
humaines



SUZIE PRINCE*
CRHA, CPA, MBA, ASC



**M^e FRANÇOIS D.
RAMSAY***
LL.B.



ALAIN C. ROY
A.V.C., B.B.A.
Élu lors de l'assemblée
générale de la CSF



SOPHIE VALLÉE
Courtage en plans
de bourses d'études



**JEAN-PHILIPPE
VÉZINA**
Pl. Fin., M.FISC.
Planification financière
Président du comité
de la formation et
du développement
professionnel

*Administratrice ou administrateur indépendant nommé par le ministre des Finances du Québec.
À noter que le mandat de Mme Paulette Legault a pris fin le 14 décembre 2022.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à sa mission, le conseil d'administration a la responsabilité générale d'encadrer et de superviser la conduite des affaires de la Chambre, de se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces et efficientes, de munir la Chambre de plans stratégiques et de plans d'action et de veiller à ce que la conduite des affaires de la Chambre respecte les principes de déontologie et les lois applicables. Il veille également à ce que l'information financière qu'elle produit soit adéquate et fidèle.

En 2022, le conseil a tenu six séances.

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil s'est appuyé sur les travaux de trois comités statutaires et de deux comités consultatifs. À noter que le président du conseil d'administration est invité d'office à toutes les réunions de ces comités.

Gouvernance et éthique

Le comité de gouvernance et éthique de la Chambre s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance, aux questions et aux politiques relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil et de ses comités, au recrutement des administrateurs indépendants ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances du conseil d'administration de la Chambre.

Durant l'année 2022, le comité a tenu six séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :

ANNE CÔTÉ

Administratrice — LL.B. DSA, IAS.A
Présidente du comité

SYLVAIN DE CHAMPLAIN

Administrateur — A.V.A., Pl. Fin.

GEORGES E. MORIN

Administrateur — IAS.A

M^E FRANÇOIS D. RAMSAY

Administrateur — LL. B.

JEAN-PHILIPPE VÉZINA

Administrateur — Pl. Fin., M. FISC.

Ressources humaines

Le comité des ressources humaines de la Chambre s'intéresse notamment à l'examen et à la révision du plan des effectifs de la Chambre, à la gestion des risques liés aux ressources humaines, à la sélection, aux critères et à l'évaluation de la performance de la présidente et chef de la direction et à la planification de la relève au sein de la Chambre.

Au cours de l'année 2022, le comité a tenu six séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :

GEORGE E. MORIN

Administrateur — IAS.A
Président du comité

ANNE CÔTÉ

Administratrice — LL.B., DSA, IAS.A

SYLVAIN DE CHAMPLAIN

Administrateur — A.V.A., Pl. Fin.

PAULETTE LEGAULT

Administratrice — FCPA, ASC

GINO-SÉBASTIAN SAVARD

Administrateur — B.A., A.V.A

Audit et finances

Le comité d'audit et finances s'intéresse et veille principalement à l'utilisation optimale des ressources matérielles et financières de la Chambre, à l'intégrité de l'information financière, à la mise en place de contrôles internes adéquats et efficaces, à l'audit externe et à la gestion des risques pour la Chambre.

Durant l'année 2022, le comité a tenu quatre séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :

PAULETTE LEGAULT

Administratrice — FCPA, ASC
Présidente du comité

GUY BARBEAU

Administrateur — MBA, CCP

GEORGES E. MORIN

Administrateur — IAS.A

ALAIN C. ROY

Administrateur — B.B.A., A.V.C

SOPHIE VALLÉE

Administratrice

Formation et développement professionnel (CFDP)

Le comité de la formation et du développement professionnel est un comité consultatif qui s'intéresse principalement aux besoins et aux tendances en matière de formation et au développement professionnel des membres de la Chambre, ainsi qu'à la pertinence des formations qui sont offertes aux membres par la Chambre et par des organisations externes. Le CFDP est constitué, conformément à une résolution du conseil, d'au plus trois administrateurs et de neuf membres et professionnels issus de l'industrie, tels que désignés par le conseil.

Au cours de l'année 2022, le comité a tenu deux séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :

JEAN-PHILIPPE VÉZINA

Administrateur — Pl. Fin., M. Fisc.
Président du comité

JEAN-SÉBASTIEN JUTRAS

Administrateur

ALAIN C. ROY

Administrateur — B.B.A., A.V.C

ANNIE BOILARD

CRHA

CAROLINE GAGNON

MARIA-TERESA GIURLEO

NABIL HALLALI

Pl. Fin.

VALÉRIE LEMIEUX

HELENA OLIVEIRA

A.V.C., Pl. Fin.

NICK PALEOS

NATALIA SANDJIAN

Pl. Fin.

PASCAL TURCOTTE

Vigie réglementaire et conformité des pratiques (CVRCP)

Le comité de la vigie réglementaire et de la conformité des pratiques est un comité consultatif qui assume principalement un rôle de veille à l'égard des tendances liées à la réglementation du secteur de la distribution de produits et services financiers ainsi qu'un rôle-conseil quant aux aspects relatifs à la déontologie et la conformité des pratiques professionnelles. Le CVRCP est constitué, conformément à une résolution du conseil, d'au plus trois administrateurs et de neuf membres et professionnels issus de l'industrie, tels que désignés par le conseil.

Au cours de l'année 2022, le comité a tenu deux séances de travail.

Le comité est constitué des membres suivants :

SYLVAIN DE CHAMPLAIN

Administrateur — A.V.A., Pl. Fin.
Président du comité

DANIELA ALTGAUZEN

Administratrice

M^E PASCALE APOLD

LARRY BATHURST

A.V.A., Pl. Fin.

MARC BINETTE

Pl. Fin.

M^E CARINE MONGE

LLL, LLB, MBA, Pl. Fin.

M^E YVAN MORIN

LLB.

PASCAL NGUYEN

ASRI YVES OHIN

LAURIE THERRIEN

Pl. Fin.

ALAIN VALLIÈRES



ÉQUIPE DE GESTION

AU 31 DÉCEMBRE 2022



M^e MARIE ELAINE FARLEY*
Ad. E., IAS.A
Présidente et
chef de la direction



CHRISTIAN FAUBERT*
CPA, MBA
Vice-président —
services corporatifs



DANIEL RICHARD*
Vice-président —
relations avec les
communautés



NANCY DE BRUYN*
Secrétaire de
la Chambre



MANON CARON*
ASC
Conseillère principale
en gouvernance



LUCIANO FACCHINELLI
MBA
Conseiller principal —
ressources humaines



GENEVIÈVE FONTAINE
Directrice —
communications



SOLÈNE GARCIA-MUZART
Contrôleuse financière



M^e MARTINE GUIMOND
Avocate en chef —
affaires corporatives



ABDOUHARIM KIELLO
Conseiller principal —
intelligence d'affaires



M^e AMÉLIE LEMAY
Secrétaire du comité
de discipline



YOAN MUZART
Directeur — relations
avec les communautés



M^e GILLES OUIMET
Ad. E.
Syndic



PATRICK ROUILLARD
Directeur —
développement
professionnel

* Membre du comité de direction

PROFIL DES MEMBRES

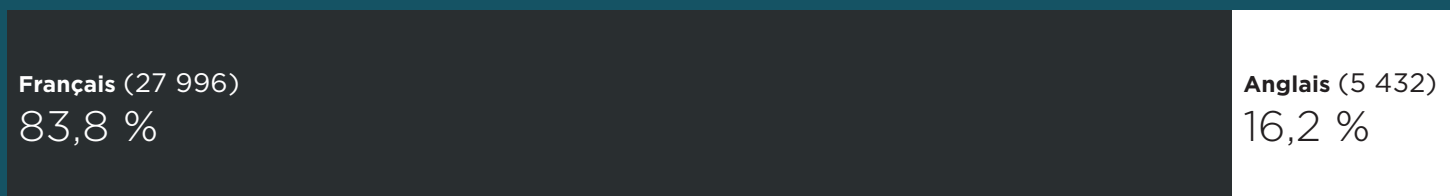
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Nombre total
de membres

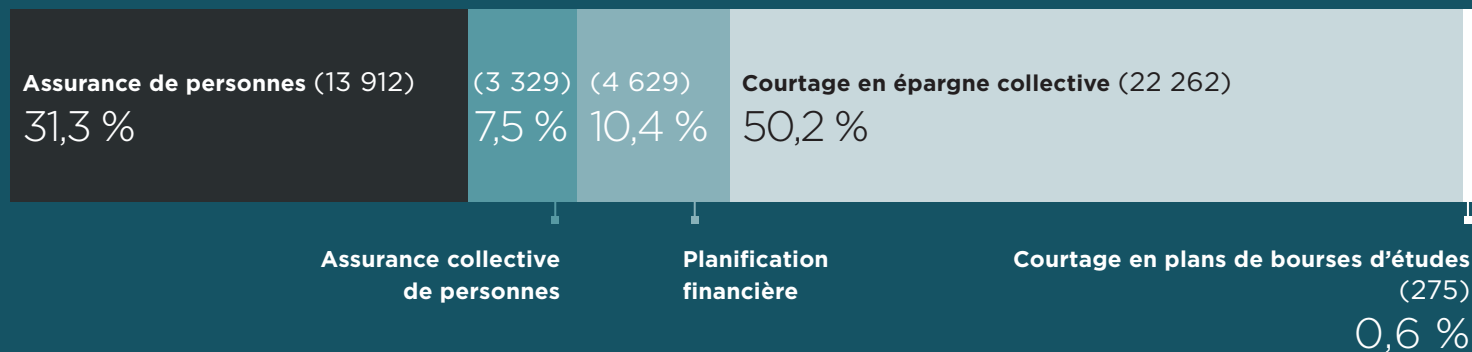
33 428

36

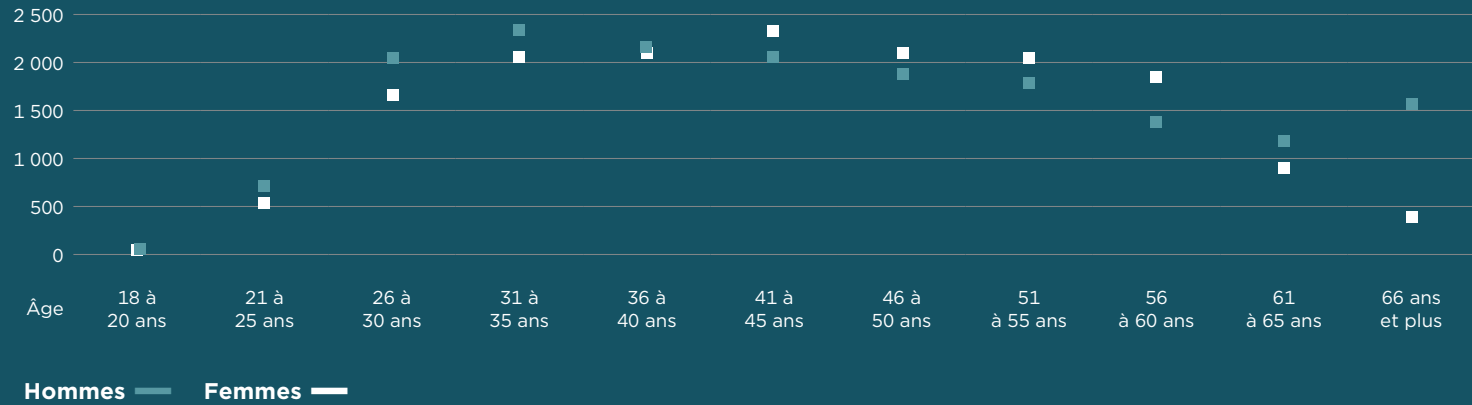
MEMBRES SELON LA LANGUE



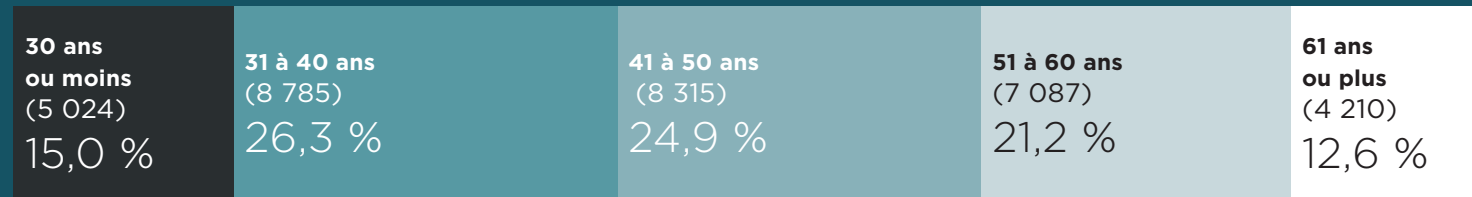
DISCIPLINES ET CATÉGORIES D'INSCRIPTION



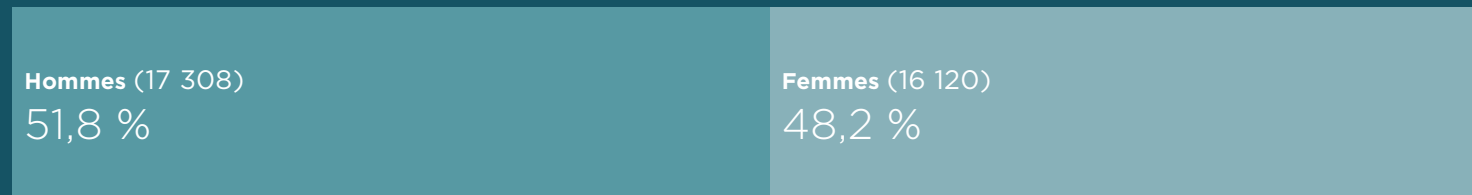
MEMBRES SELON L'ÂGE



ÂGE MOYEN 45 ANS



MEMBRES SELON LE SEXE



MEMBRES PAR RÉGION
ET RÉPARTITION
SELON LE SEXE

	Total	Hommes	%	Femmes	%
RÉGION					
Abitibi-Témiscamingue	539	229	42,5 %	310	57,5 %
Bas-Saint-Laurent	232	86	37,1 %	146	62,9 %
Capitale-Nationale	4 507	2 416	53,6 %	2 091	46,4 %
Centre-du-Québec	741	316	42,6 %	425	57,4 %
Chaudière-Appalaches	691	285	41,2 %	406	58,8 %
Côte-Nord	192	54	28,1 %	138	71,9 %
Estrie	1 124	555	49,4 %	569	50,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 073	531	49,5 %	542	50,5 %
Lanaudière	1 918	936	48,8 %	982	51,2 %
Laurentides	1 770	821	46,4 %	949	53,6 %
Laval	2 455	1 360	55,4 %	1 095	44,6 %
Mauricie	1 011	517	51,1 %	494	48,9 %
Montérégie	5 832	2 812	48,2 %	3 020	51,8 %
Montréal	6 381	3 737	58,6 %	2 644	41,4 %
Outaouais	2 965	1 732	58,4 %	1 233	41,6 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	831	365	43,9 %	466	56,1 %
N/D	1 166	556	47,7 %	610	52,3 %
Total	33 428	17 308	51,8 %	16 120	48,2 %



MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGE ET SELON LA SPHÈRE D'ACTIVITÉ*

	Assurance de personnes	%	Assurance collective de personnes	%	Planification financière	%	Courtage en épargne collective	%	Courtage en plans de bourses d'études	%
30 ans ou moins	1 383	3,1 %	143	0,3 %	278	0,6 %	3 907	8,8 %	22	0,0 %
31 - 40 ans	2 919	6,6 %	518	1,2 %	1 138	2,6 %	6 317	14,2 %	51	0,1 %
41 - 50 ans	3 468	7,8 %	694	1,6 %	1 211	2,7 %	5 467	12,3 %	69	0,2 %
51 - 60 ans	3 140	7,1 %	920	2,1 %	1 373	3,1 %	4 571	10,3 %	78	0,2 %
61 ans ou plus	3 002	6,8 %	1 054	2,4 %	629	1,4 %	1 993	4,5 %	55	0,1 %
N/D		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	7	0,0 %	0	0,0 %
Total	13 912	31,3 %	3 329	7,5 %	4 629	10,4 %	22 262	50,1 %	275	0,6 %
Âge moyen	49		53		48		44		50	

*Un membre peut exercer dans plusieurs disciplines ou catégories d'inscription.

SATISFACTION DES MEMBRES ENVERS LA CSF

Un sondage effectué par Ad hoc recherche pour la Chambre, auquel plus de 2500 membres ont répondu, a permis de mesurer leur niveau de satisfaction à l'égard de leur organisation professionnelle. De manière générale, le taux de satisfaction très élevé se maintient si on le compare à celui d'un sondage similaire effectué en 2019, ce qui dénote la pertinence de notre système unique d'autoréglementation multidisciplinaire.

Satisfaction globale

8,1/10

91 %

Importance que la CSF fasse connaître sa mission au public

92 %

Niveau d'importance accordé à la conception de formations par la CSF

94 %

Satisfaction à l'égard des formations conçues par la CSF

85 %

Appréciation générale du magazine CSF

92 %

Appréciation générale de l'Infolettre CSF+

ÉTATS FINANCIERS

41	Rapport de l'auditeur indépendant
43	États financiers
43	Situation financière
44	Résultats
45	Évolution de l'actif net
46	Flux de trésorerie
47	Notes complémentaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Chambre de la sécurité financière

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (ci-après «la Chambre»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu

de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Chambre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre

son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Chambre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Chambre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce

qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Chambre;

- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Chambre à cesser son exploitation;

- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot
*Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 23 mars 2023

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A131601

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2022	2022	2021
ACTIF		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 471 161 \$	11 416 617 \$
Comptes clients et autres créances (note 3)	462 604 \$	274 072 \$
Frais payés d'avance	269 756 \$	252 399 \$
	4 203 521 \$	11 943 088 \$
Long terme		
Placements (note 4)	9 200 000 \$	- \$
Immobilisations corporelles (note 5)	658 116 \$	691 227 \$
Actifs incorporels (note 6)	350 644 \$	470 642 \$
	14 412 281 \$	13 104 957 \$
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	1 374 617 \$	1 295 724 \$
Tranche exigible à court terme des avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	195 336 \$	164 052 \$
	1 569 953 \$	1 459 776 \$
Long terme		
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 8)	797 612 \$	736 470 \$
	2 367 565 \$	2 196 246 \$
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	1 008 760 \$	1 161 869 \$
Grevé d'affectations d'origine interne	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Non affecté	9 035 956 \$	7 746 842 \$
	12 044 716 \$	10 908 711 \$
	14 412 281 \$	13 104 957 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,



Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.
Président du conseil d'administration



Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA, ASC
Présidente du comité d'audit
et finances

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	2022	2021
PRODUITS		
Cotisations	12 287 415 \$	11 366 419 \$
Formation	1 179 275 \$	2 130 774 \$
Discipline	130 071 \$	293 582 \$
Intérêts	293 973 \$	73 094 \$
	13 890 734 \$	13 863 869 \$
CHARGES		
Main d'œuvre et gestion des ressources humaines	7 700 714 \$	7 188 922 \$
Déontologie et discipline	770 907 \$	1 444 390 \$
Communications et relations avec les parties prenantes	636 676 \$	471 850 \$
Développement professionnel et formation continue	299 155 \$	138 932 \$
Gouvernance	379 387 \$	322 304 \$
Systèmes d'information	1 144 311 \$	1 011 473 \$
Frais d'occupation et charges opérationnelles	642 247 \$	616 016 \$
Services professionnels	422 295 \$	290 263 \$
Frais de perception de la cotisation	222 967 \$	213 570 \$
Frais financiers	143 748 \$	183 507 \$
Amortissement des immobilisations	392 322 \$	465 227 \$
	12 754 729 \$	12 346 454 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	1 136 005 \$	1 517 415 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

				2022
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 161 869 \$	2 000 000 \$	7 746 842 \$	10 908 711 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(392 322) \$	-	1 528 327 \$	1 136 005 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	239 213 \$	-	(239 213) \$	-
Affectations d'origine interne	-	-	-	-
	1 008 760 \$	2 000 000 \$	9 035 956 \$	12 044 716 \$

				2021
	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	Non affecté	Total
Solde au début	1 432 385 \$	-	7 958 911 \$	9 391 296 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(465 227) \$	-	1 982 642 \$	1 517 415 \$
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	194 711 \$	-	(194 711) \$	-
Affectations d'origine interne	-	2 000 000 \$	(2 000 000) \$	-
	1 161 869 \$	2 000 000 \$	7 746 842 \$	10 908 711 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 136 005 \$	1 517 415 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	182 944 \$	189 351 \$
Amortissement des actifs incorporels	209 378 \$	275 876 \$
Amortissement de l'avantage incitatif lié à un bail	92 426 \$	(164 052) \$
	1 620 753 \$	1 818 590 \$
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(188 532) \$	179 888 \$
Frais payés d'avance	(17 357) \$	(34 295) \$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	80 622 \$	(475 128) \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 495 486 \$	1 489 055 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(11 700 000) \$	- \$
Cession de placements	2 500 000 \$	- \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(149 833) \$	(79 152) \$
Acquisition d'actifs incorporels	(91 109) \$	(121 168) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 440 942) \$	(200 320) \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	(7 945 456) \$	1 288 735 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 416 617 \$	10 127 882 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 471 161 \$	11 416 617 \$
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	616 719 \$	400 466 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	2 854 442 \$	11 016 151 \$
	3 471 161 \$	11 416 617 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

1. Statut et nature des activités

La Chambre de la sécurité financière (la «Chambre») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2. La Chambre est considérée comme un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

2. Principales méthodes comptables

a) Base de présentation

Les états financiers de la Chambre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Chambre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états

financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Chambre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque la Chambre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur

durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement aux taux et périodes suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique et cours obligatoire	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Logiciel informatique et projet informatique	Linéaire	6 ans
Marque de commerce	Linéaire	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

e) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail

au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

f) Constatation des produits

Pour les produits de cotisations, de formation et de discipline, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- › Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- › La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- › Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- › Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

i) Cotisations : L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations annuelles des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations. Chaque année, les cotisations des membres couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ii) Formation : Les produits provenant de la formation en ligne sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation. Toutes les sommes perçues préalablement à la formation en salle sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

iii) Discipline : Les produits provenant de la discipline sont constatés au moment où le membre fait l'objet d'une décision disciplinaire dûment signifiée par les comités de discipline et une amende est imposée.

iv) Produits d'intérêts : Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

g) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés

sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de la Chambre provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Chambre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3. Comptes clients et autres créances

	2022	2021
Comptes clients	352 568 \$	217 252 \$
Cotisations à recevoir	58 894 \$	36 057 \$
Provision pour créances douteuses	(57 940) \$	(38 692) \$
Taxes à la consommation à recevoir	109 083 \$	59 455 \$
	462 604 \$	274 072 \$

4. Placements

	2022	2021
Certificats de placement garanti, 3,35 % à 4,2 %, échéant jusqu'en juillet 2023	8 350 000 \$	- \$
Certificats de placement garanti, 4,52 %, échéant jusqu'en juillet 2024	850 000 \$	- \$
	9 200 000 \$	- \$

5. Immobilisations corporelles

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	900 306 \$	729 111 \$	171 195 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	399 964 \$	92 995 \$
Améliorations locatives	836 270 \$	442 343 \$	393 927 \$
	2 229 534 \$	1 571 418 \$	658 116 \$

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Matériel informatique	751 026 \$	646 571 \$	104 455 \$
Mobilier et équipement	492 959 \$	376 716 \$	116 243 \$
Améliorations locatives	835 716 \$	365 187 \$	470 529 \$
	2 079 701 \$	1 388 474 \$	691 227 \$

6. Actifs incorporels

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	342 541 \$	209 841 \$	132 700 \$
Projet informatique CRM ^(A)	2 599 112 \$	2 470 037 \$	129 075 \$
Pont AMF	149 840 \$	149 840 \$	- \$
Cours obligatoire ^(A)	590 109 \$	504 648 \$	85 461 \$
Marque de commerce	4 299 \$	891 \$	3 408 \$
	3 685 901 \$	3 335 257 \$	350 644 \$

^(A) Au cours de l'exercice, la Chambre a capitalisé des coûts liés au projet informatique CRM, dont un montant de 271 \$ (2 000 \$ au 31 décembre 2021 relatifs à des coûts liés au cours obligatoire) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2022.

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels informatiques	262 213 \$	183 023 \$	79 190 \$
Projet informatique CRM	2 590 781 \$	2 423 782 \$	166 999 \$
Pont AMF	149 840 \$	127 016 \$	22 824 \$
Cours obligatoire	590 109 \$	391 889 \$	198 220 \$
Marque de commerce	3 578 \$	169 \$	3 409 \$
	3 596 521 \$	3 125 879 \$	470 642 \$

7. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2022	2021
Comptes fournisseurs et charges à payer	571 756 \$	725 029 \$
Salaires, charges sociales et vacances à payer	802 861 \$	570 695 \$
	1 374 617 \$	1 295 724 \$

Les sommes à remettre à l'État totalisent 60 208 \$ au 31 décembre 2022 (57 723 \$ au 31 décembre 2021).

8. Avantages incitatifs relatifs au bail

La Chambre a reçu des incitatifs d'un montant total de 2 046 952 \$ (2 046 952 \$ au 31 décembre 2021) relativement aux baux conclus pour la location d'espaces de bureau. Ces avantages ont été octroyés par le bailleur sous forme de remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites.

Au cours de l'exercice, un montant d'amortissement des avantages incitatifs de 92 646 \$ (164 052 \$ en 2021) a été imputé aux résultats dans le poste Frais d'occupation et charges opérationnelles.

9. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de la Chambre n'a affecté aucun montant d'actifs (2 000 000 \$ pour la modernisation future des actifs informationnels au 31 décembre 2021). La Chambre ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. Engagements

La Chambre s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 janvier 2028, à verser une somme de 3 503 246 \$ pour des locaux et du matériel. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2023	698 272 \$
2024	694 799 \$
2025	684 381 \$
2026	684 381 \$
2027	684 381 \$
2028 et suivants	57 032 \$

11. Risques financiers**a) Risque de crédit**

La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. La Chambre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Chambre.

b) Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc la société au risque

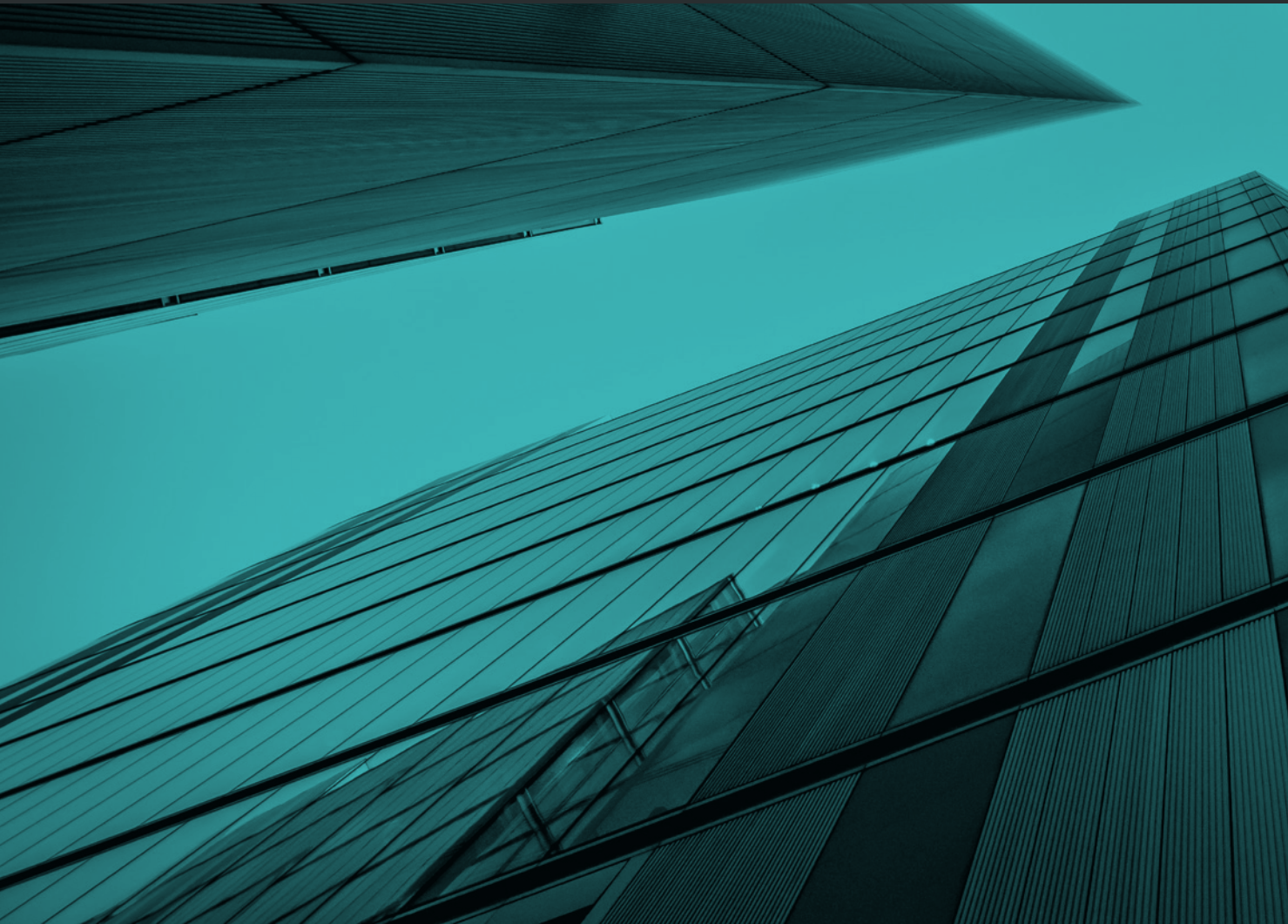
de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Chambre est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Chambre est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.



Chambre
de la sécurité
financière



2000, AV. MCGILL COLLEGE, 12^E ÉTAGE
MONTREAL (QUEBEC) H3A 3H3
514 282-5777 1 800 361-9989
CHAMBRESF.COM